

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 OCTOBRE 2021 À 18 H 04 SOUS LA
PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-JACQUES GUILLET, PRÉSIDENT DU CCAS**

L'an deux mille vingt et un, le vingt octobre à dix-huit heures et quatre minutes, le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Président du CCAS.

Le nombre d'administrateurs en exercice est de 17.

Présents au début de la séance :

M. GUILLET, M. FEGHALI, Mme SAVARY, M. TRUELLE, M. BARBIER, Mme COUTEAUX, M. LIVIEN, Mme LEVI-TOPAL, Mme JACQUET, Mme LE GARS, M. LEBEL, M. BRELEUR-DURAND

Absents ayant donné procuration :

Mme RE a donné procuration à M. TRUELLE
Mme BENOIT a donné procuration à Mme SAVARY

Arrivés en cours de séance :

Mme TILLY, 18 h 07, lors de l'examen du point 1 – Participation du CCAS au Fonds de solidarité Logement au titre de 2021
M. TARDIEU, 18 h 23, lors de l'examen du point 1 – Participation du CCAS au Fonds de solidarité Logement au titre de 2021

Absents :

Mme DEBRIL

Constatant que le quorum est atteint, M. LE PRÉSIDENT déclare la séance ouverte.

Se référant au procès-verbal du Conseil d'administration du 30 juin 2021, M. LE PRÉSIDENT demande aux administrateurs s'ils souhaitent faire des observations.

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 30 juin 2021 est approuvé à l'unanimité (vote n° 1).

**AFFAIRES INSCRITES À
L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE
(article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales)**

- 1/ Participation du CCAS au Fonds de Solidarité Logement au titre de l'année 2021
- 2/ Convention de partenariat conclue avec l'Université Versailles – Saint-Quentin-en-Yvelines
- 3/ Mise en place d'une ressourcerie dans le centre commercial des Créneaux – Convention tripartite entre la Ville, le CCAS et l'association « Espaces » – Avenant n° 2
- 4/ Point d'information : nouvel organigramme du CCAS
- 5/ Point d'information divers

EXAMEN ET VOTE DES AFFAIRES INSCRITES À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

**1/ PARTICIPATION DU CCAS AU FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT AU TITRE DE
L'ANNÉE 2021**

M. LE PRÉSIDENT présente l'objet de la délibération.

Le Département des Hauts-de-Seine a transmis la convention entre le Département des Hauts-de-Seine et le CCAS de Chaville, en vue de fixer les modalités de participation financière du CCAS au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) pour l'année 2021.

Le CCAS participe au FSL :

- Pour un montant de 3 145,50 € au titre des mesures relatives à l'accès, au maintien et à l'accompagnement social lié au logement ;
- Pour un montant de 990,02 € au titre des aides aux impayés d'énergie, eau et téléphone.

M. LE PRÉSIDENT souligne que le FSL intervient de façon beaucoup plus large.

M. **LEBEL** souhaite revenir sur le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement. Il était fixé pour la période 2014-2018, mais il n'a pas été renouvelé. Or, c'est un document important entre le Département et l'État. Y a-t-il de nouvelles informations à ce propos ?

M. **LE PRÉSIDENT** relève qu'il n'y a jamais de vide. Le Plan précédent est toujours en exercice. Le problème est le même pour le PLH, par exemple, qui dépend désormais de la compétence de la Métropole. Cette dernière n'ayant pas encore adopté son PMHH, le PLH de GPSO est toujours en vigueur, bien qu'il soit également terminé en 2018. Il y a donc toujours un document de référence.

M. **LEBEL** précise qu'un communiqué de presse du Préfet des Hauts-de-Seine signalait que ce fameux Plan arrivait à échéance au 31 mai 2019 et qu'il pouvait être prorogé d'un an. Cependant, même avec cette prorogation, la question pouvait se poser. Il n'est pas simple pour les associations de s'y retrouver.

M. **LE PRÉSIDENT** comprend cette interrogation sur le fonctionnement des strates administratives. Du strict point de vue de la mise en œuvre du PDALHPD, le précédent fonctionne toujours, même si la situation est actuellement un peu incertaine juridiquement. C'est malheureusement vrai dans beaucoup d'autres cas...

M. **LEBEL** remarque que ce Plan intègre l'hébergement, ce qui n'est pas le cas de l'autre.

M. **LE PRÉSIDENT** déclare que le futur PMHH intègre l'hébergement, et que le PLH l'intègre également.

MME TILLY rapporte que le Département a mené une action très concrète au niveau du FSL « accès » et « maintien », avec l'accompagnement des plus fragiles par rapport à la problématique du paiement des loyers, du déménagement, etc. Il a fait un effort très important pour mieux répondre aux accompagnements de logement dans les Hauts-de-Seine. Le FSL était en effet compliqué, et les gens ne le maîtrisaient pas bien, ni les services.

À Chaville, en 2020, les aides accordées au titre du Fonds de Solidarité Logement « accès logement » ont bénéficié à 36 personnes chavilloises sur 1 860 dans les Hauts-de-Seine, et les aides « maintien logement » à 26 personnes. Avec ce nouveau dispositif départemental beaucoup plus facile d'accès, le total des aides financières en 2020 s'est élevé à 1 168 000 €. En 2021, il devrait monter à 4 193 000 €.

Mme Tilly remercie particulièrement les travailleurs sociaux de Chaville, qui ont été très acteurs en enregistrant un nombre très important de demandes d'aide au logement pour les concitoyens. Ainsi, une hausse importante des demandes accordées est constatée : +141 % pour le volet « accès » et +170 % pour le volet « maintien », par rapport au premier semestre de l'année 2020. L'augmentation des montants accordés est encore plus significative pendant la même période : +149 % pour le volet « accès » et +300 % pour le volet « maintien ».

Ce qui est important aussi, et qui était l'un des objectifs fixés, c'est la mise en place d'une approche numérique, avec un télé-formulaire sur la plateforme. Les démarches sont ainsi simplifiées. 23 % des demandes ont été faites par des personnes qui sont allées indépendamment sur la plateforme pour télécharger elles-mêmes ce formulaire. Les associations peuvent aussi accompagner les personnes pour remplir ce télé-formulaire.

M. LE PRÉSIDENT trouve ces chiffres intéressants, ainsi que la comparaison entre les différentes communes des Hauts-de-Seine.

MME COUTEAUX indique que parfois, en FAC, il est dit que le FSL n'est pas possible pour telle ou telle personne. Quelles sont les impossibilités d'accès au FSL ?

MME CHESNEAU explique que l'un des critères pour le FSL, est le quotient familial de la CAF. Pour une famille avec enfant, il ne faut pas dépasser 850 € et pour une personne seule, 800 €. Toute personne au-delà de ce quotient familial ne peut pas bénéficier du FSL.

MME COUTEAUX apprécie de voir que beaucoup plus de personnes ont bénéficié du FSL, mais elle s'interroge sur le nombre de personnes qui en ont fait la demande mais qui n'ont pas pu en bénéficier.

À défaut de ces chiffres qui ne sont pas connus, **MME BEAUDOUIN** donne le montant actuel des demandes qui ont été faites dans le cadre du FSL « accès » et « maintien » depuis le mois de janvier 2021 : 30 000 € environ ont été accordés. Elle pense qu'en 2020, il y a eu moins de demandes parce que c'était l'année des confinements. Elle se renseignera à ce sujet.

M. LE PRÉSIDENT demande si le fait de pouvoir télécharger soi-même le formulaire est un avantage ou un obstacle pour certaines personnes. De ce point de vue, le dispositif France Services peut suppléer à cette difficulté.

MME CHESNEAU signale que le téléchargement du formulaire n'est possible que pour le volet « accès », pour toutes les personnes qui veulent accéder à un logement dans le 92 et qui peuvent faire elles-mêmes la demande. Concernant le volet « maintien », c'est-à-dire les dettes de loyer et/ou d'énergie, c'est soumis à une évaluation sociale.

MME TILLY considère que c'est important de garder cet accompagnement par des spécialistes, des travailleurs sociaux. En revanche, le volet « accès » est plus facile.

Concernant la fracture numérique, elle touche évidemment la population, mais ce test a montré que cette simplification de la démarche du FSL sous forme de formulaire téléchargeable touche aussi les personnes précaires qui ne vont pas forcément dans les CCAS, par exemple des familles qui arrivent tout juste à boucler leurs fins de mois. D'après les premiers chiffres, il semblerait que ce soit une population assez jeune, peut-être des étudiants ou des jeunes qui s'installent et qui utilisent beaucoup plus facilement ce formulaire.

Il est important que le Département réponde à cette demande. Ces personnes ne sont pas forcément connues du CCAS mais ils sont aussi dans la difficulté. À la suite des confinements, cela a pu éviter à certains de se retrouver dans une situation plus compliquée.

Il ne faut donc pas s'interdire de progresser dans les télé-formulaires, dans le numérique et la simplification. Les pouvoirs publics doivent répondre à cette problématique.

M. BARBIER avoue n'avoir pas compris en quoi c'était simplifié...

MME TILLY l'invite à aller sur le site. Le télé-formulaire présente les choses beaucoup plus simplement que 3 ans auparavant, où il y avait beaucoup de documents à donner. Désormais, cela se base sur le quotient familial, ce qui est beaucoup plus simple à la fois pour les travailleurs sociaux mais aussi pour quelqu'un qui n'a aucune connaissance de l'organisation des services sociaux. Il est tout à fait capable, seul, de faire cette demande et d'avoir une réponse dans les 48 heures.

MME BEAUDOUIN ajoute que lorsque des demandes de FSL « maintien » sont faites, il est possible d'avoir la réponse l'après-midi même. La dématérialisation sur une plateforme permet aux gestionnaires de l'unité FSL de faire un traitement plus simple et plus rapide qu'auparavant, quand il fallait envoyer le dossier complet. Il y a en effet également une simplification des justificatifs demandés.

M. LEBEL a cru comprendre que pour une dette de loyer, le FSL pouvait être demandé dès le premier mois, et non plus après trois mois de dette.

MME CHESNEAU explique qu'il s'agit en fait de la reprise du paiement du loyer. Auparavant, il fallait trois mois de reprise du paiement du loyer pour pouvoir solliciter une demande d'aide. Désormais, ce n'est plus qu'un mois. Dès que la personne a repris le paiement du loyer, sa demande peut tout de suite être instruite.

MME TILLY cite l'exemple du dépôt de garantie pour le FSL « accès », qui a été accordé à 332 personnes. Il y a eu 200 000 € d'aides accordées pour le mobilier de première nécessité, auprès de 361 personnes qui en ont eu besoin. Concernant le premier loyer, 59 000 € ont été versés à 203 personnes.

Pour le FSL « maintien », les principales demandes portent sur des impayés d'électricité et des impayés de loyer (1 750 000 €). Il y a également des impayés d'eau, des maintiens propriétaires, des régularisations de charges, etc.

MME COUTEAUX aimerait avoir le rapport reprenant les chiffres cités par **MME TILLY**.

MME TILLY fait observer qu'il faut attendre qu'il soit passé en délibération. Il pourra ensuite être diffusé.

M. LE PRÉSIDENT découvre lui-même ce rapport à l'instant. À Chaville, il y avait 265 bénéficiaires du RSA au 31 décembre 2020. À Meudon, il y en avait 610 et à Sèvres, 380. Tout cela semble parfaitement en rapport avec la population.

En revanche, les aides accordées au titre du FSL pour l'accès au logement en 2020 ont concerné 36 personnes à Chaville, contre 39 à Meudon et moins de 5 à Sèvres ; pour le maintien dans le logement, elles ont concerné 26 personnes à Chaville, contre 35 à Meudon et 18 à Sèvres. Il n'y a plus de rapport avec la population.

Sans aller plus loin dans la comparaison, ces chiffres sont très intéressants parce qu'ils montrent tout de suite le profil de Chaville par rapport aux autres communes voisines.

MME TILLY souligne que derrière ces chiffres, ce sont des hommes et des femmes qui peuvent bénéficier de ces dispositifs d'aide. Le problème, c'est que beaucoup ne les connaissent pas. Elle renouvelle donc ses remerciements aux travailleurs sociaux de Chaville, qui se sont emparés très rapidement de ce dispositif. Le fait qu'elle soit au Conseil départemental a pu aider un peu, puisqu'elle a pu tout de suite les mettre en lien. Ils ont ainsi pu œuvrer en faveur des bénéficiaires chavillois.

M. LE PRÉSIDENT déclare que ce rapport sera disponible après la prochaine Commission permanente du mois de novembre.

MME TILLY ajoute que ces chiffres seront encore actualisés avec ceux du dernier trimestre 2021.

À l'unanimité, le Conseil d'administration (vote n° 2 – délibération n° DEL03_2021_0010) :

- **APPROUVE** les termes de la convention, annexée à la présente délibération, passée avec le Département des Hauts-de-Seine, fixant les modalités de participation financière du CCAS au FSL pour les montants précités, au titre de l'année 2021.

Il est précisé que la dépense est imputée au budget 2021 du CCAS (sous-rubrique 5233, compte 658 : charges diverses de la gestion courante).

2/ CONVENTION DE PARTENARIAT CONCLUE AVEC L'UNIVERSITÉ VERSAILLES – SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

M. LE PRÉSIDENT présente l'objet de la délibération.

À travers ses missions d'aides à l'insertion sociale, le CCAS a mis en place depuis 2016, une formation de Français Langue Étrangère (FLE).

Cette formation de FLE est destinée aux personnes d'origine étrangère en situation régulière ou en cours de régularisation ne maîtrisant pas la langue française, mais qui ont été scolarisées dans leur pays d'origine. Il s'agit alors d'apprendre le français, qui, pour ces dernières, est une langue étrangère.

La formation dure le temps d'une année scolaire, à raison de deux séances de 2 heures par semaine, soit 120 heures de formation par an.

À l'issue de cette formation, les personnes peuvent faire valider leurs compétences au sein d'un organisme de formation.

À cet effet, le partenariat initié entre le CCAS et l'Université de Versailles – Saint-Quentin-en-Yvelines vise à :

- permettre aux Chavillois, inscrits au sein du dispositif des cours de Français Langue Étrangère de se présenter à l'examen du DELF.

Le Conseil d'administration est, par conséquent, invité à approuver les termes de la convention de partenariat.

M. LE PRÉSIDENT rappelle que cette formation en FLE existe depuis plusieurs années à Chaville. Elle touchait auparavant 15 à 16 bénéficiaires, mais il n'y en a plus que 8 à l'heure actuelle. Cela ne signifie pas que le besoin n'existe pas.

MME SAYOUS indique qu'une nouvelle professeure de FLE a été recrutée, qui a commencé la semaine précédente à faire passer des tests. Il n'y avait effectivement que 8 personnes présentes, qui ont des niveaux différents. Des cours devraient donc être remis en place avec la « Croix-Rouge » pour les niveaux A1. Le CCAS prendrait en charge les niveaux A2. Cela permet à ceux qui sont inscrits, de ne pas être exclus du dispositif.

M. LE PRÉSIDENT suppose qu'il y a plus que 8 personnes qui mériteraient de bénéficier de ce service...

MME SAYOUS rapporte que 15 personnes s'étaient présentées mais que seulement 8 ont passé les tests.

MME CELOT explique que la professeure nouvellement recrutée a une méthode de travail totalement différente de la précédente. Elle a fait passer des tests écrits et oraux pendant deux demi-journées, afin de faire un groupe homogène. Sur les 15 personnes qui ont passé les tests, 8 ont été retenues pour

intégrer la formation. Le premier cours a commencé la veille, le 19 octobre, mais seules 5 personnes s'y sont présentées.

Pour l'instant, c'est un groupe de niveau A1 confirmé, que la professeure va emmener vers le niveau A2 dans le but de passer le diplôme du DELF.

Il est à noter que l'université propose aussi le diplôme de niveau A1, ainsi que celui de tous les autres niveaux. Cela permet aux personnes de voir leur niveau reconnu puis de continuer leur formation si elles le souhaitent, l'année suivante.

MME COUTEAUX demande d'où vient la nouvelle enseignante. Elle se souvient en effet que quand cette option FLE a été créée, l'idée était que les gens qui démarraient, puissent être accueillis. La nouvelle enseignante savait-elle déjà que la « Croix-Rouge » allait reprendre un niveau plus faible ? Dans le cas contraire, cela gêne **MME COUTEAUX**.

MME SAYOUS explique que cette enseignante est bénévole à la « Croix-Rouge ». Elle savait donc que les cours allaient reprendre très rapidement. L'objectif est effectivement de ne laisser personne sur le côté.

Toutefois, il n'est pas non plus évident pour un enseignant d'avoir des groupes trop hétérogènes.

MME COUTEAUX réplique que cela s'appelle la pédagogie différenciée. C'est ce que tous les enseignants font dans tous les établissements scolaires. Il n'est pas possible de laisser des enfants en difficulté sur le côté, pas plus que des adultes qui veulent apprendre la langue française. Toutefois, si la « Croix-Rouge » reprend le niveau inférieur, cette situation est acceptable. Il faut pouvoir répondre pédagogiquement à toutes les personnes en FLE.

MME SAYOUS souligne que le dispositif était prévu pour le niveau A2. Quand les gens viennent, ils ont déjà une base. Accueillir des gens très hétérogènes, ce n'étaient pas les conditions du dispositif initial. Cependant, le CCAS fait en sorte que personne ne soit laissé sur le côté, en l'occurrence grâce à l'intervention de la « Croix-Rouge ».

M. LEBEL comprend que la convention qui va être signée, n'a pas pour but de dispenser des cours mais d'obtenir le diplôme de niveau A2. Il faudrait savoir quels sont les objectifs pour les personnes par rapport au diplôme A2 ou B1, ce dernier permettant l'obtention de la nationalité française par naturalisation. Il serait bien que les personnes en soient informées pour les motiver. Le niveau A2 permet aussi à des personnes qui ont des titres de séjour provisoires, d'obtenir un titre de séjour permanent. Cela peut aussi les motiver, compte tenu du prix des timbres fiscaux de renouvellement annuel ou tous les 3 ans des titres de séjour.

M. LEBEL suggère donc de faire un peu de communication pour les personnes sur le site, parce que ce n'est pas noté pour le moment.

M. LE PRÉSIDENT déclare que cela fait partie du dispositif.

M. LEBEL en convient, mais beaucoup de gens l'ignorent. C'est un problème de communication, d'où sa proposition. Il existe d'autres obligations pour obtenir la nationalité française ou un titre de séjour permanent, mais cela peut être une motivation.

M. LE PRÉSIDENT rappelle que ce dispositif ne s'adresse pas aux personnes en situation irrégulière.

M. LEBEL souhaite également faire deux remarques de forme sur la convention :

- Il est mentionné, dans le préambule : « Dans le cadre de ces formations, le CCAS de Chaville finance pour un certain nombre de candidats inscrits au cours ». Tous ne souhaitent effectivement pas passer l'examen. C'est sans doute la raison de cette formulation, ce que **M. LEBEL** n'avait pas compris avant la discussion qui vient d'avoir lieu ;
- Dans l'article 2-3, il est indiqué que l'université s'engage à prendre en compte les personnes qui sont inscrites « dans la limite des places disponibles ». **M. LEBEL** pense qu'il serait bien que l'université les prenne toutes en compte, une fois qu'elles ont été inscrites pour passer l'examen.

M. LEBEL estime que, dès lors que le CCAS fait une partie du travail que devrait faire l'université au niveau des inscriptions, etc., il faudrait que tous les candidats présentés puissent passer.

M. LABEL ajoute qu'il faut envoyer les candidatures 4 semaines avant ; l'organisation devrait donc pouvoir être faite.

À l'unanimité, le Conseil d'administration (vote n° 3 – délibération n° DEL03_2021_0011) :

- **APPROUVE** les termes de la convention, annexée à la présente délibération, passée avec l'Université de Versailles – Saint-Quentin-en-Yvelines ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention.

<p style="text-align: center;">3/ MISE EN PLACE D'UNE RESSOURCERIE DANS LE CENTRE COMMERCIAL DES CRÉNEAUX – CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA VILLE, LE CCAS ET L'ASSOCIATION « ESPACES » – AVENANT N° 2</p>
--

M. LE PRÉSIDENT présente l'objet de la délibération.

Par délibération n° DEL01_2019_0075 du Conseil municipal du 25 juin 2019 et délibération n° DEL03_2019_0015 du Conseil d'administration du CCAS du 20 juin 2019, une convention tripartite entre la Ville, le CCAS et l'association Espaces a été conclue pour la mise en place et l'exploitation d'une ressourcerie dans les locaux commerciaux des créneaux.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant n° 1 par délibération n° DEL01_2020_0169 du 14 décembre 2020 et délibération du Conseil d'administration du CCAS n° DEL03_2020_0017 du 17 décembre 2020 pour intégrer la mise à disposition à l'association Espaces de nouveaux locaux acquis en 2019.

Un nouveau local de 63 m² situé dans le centre commercial des créneaux au 22 rue Fontaine Henri IV (lot 1622) est mis à la disposition de l'association Espaces dans le cadre de l'extension des activités de la ressourcerie. Ce nouvel espace accueillera un troisième espace boutique, la tenue d'ateliers et un espace dédié à la vente en ligne.

M. LE PRÉSIDENT rappelle que cette extension de la ressourcerie était prévue depuis longtemps mais qu'elle a été un peu retardée par la crise sanitaire.

Les travaux se terminent le vendredi suivant ; il faudra ensuite aménager avec un peu de mobilier, ce qui devrait aller très vite.

MME SAVARY explique qu'ils vont faire les travaux d'aménagement du sous-sol, du haut et tous les déménagements, puisqu'il y a un changement de destination du local qui est au fond, par rapport à son activité actuelle. À partir du dimanche suivant, ce sera donc fermé pendant 10 jours, avant l'inauguration du nouveau local. Ils font d'ailleurs appel à des bénévoles bricoleurs ou bricoleuses.

MME TILLY demande si le projet de boutique en ligne de la ressourcerie pourra bénéficier de la plateforme.

M. FEGHALI le confirme. C'est même très recommandé pour la boutique en ligne, ainsi que pour la boutique physique qui existe déjà. Quatre sessions de présentation ont déjà été faites. Il faut que la ressourcerie s'inscrive à la prochaine, tant qu'il y a de la place.

MME SAVARY s'engage à le redire aux personnes concernées.

M. LE PRÉSIDENT souligne qu'il va y avoir une nouvelle répartition des locaux de la ressourcerie.

MME SAVARY précise que le local du fond, le « bric-à-brac », va être déplacé vers le nouveau local afin d'être ensuite dédié uniquement au domaine de l'enfance (puériculture, vêtements, linge, jouets, etc.). Ce qui concerne la vaisselle, la culture, les livres, etc., sera dans le nouveau local, ainsi que des animations de type « repair café » – sans beaucoup de café parce qu'il n'y a pas de point d'eau...

Au sous-sol, il y aura une activité de vente en ligne.

M. FEGHALI ne comprend pas très bien comment cette activité de vente en ligne peut avoir lieu en sous-sol.

MME SAVARY indique qu'ils vont y faire du stockage, des photographies des objets à vendre, la mise en ligne des articles et la préparation des expéditions pour les acheteurs.

M. FEGHALI demande si cette vente en ligne se fera via la plateforme de Chaville ou via un autre outil, comme une boutique en ligne dédiée.

MME SAVARY ne pense pas qu'un autre outil ait été mis en place...

MME SAYOUS rectifie ses propos : la ressourcerie adhère au « Label Emmaüs », qui lui permet de déposer tous ses articles avec photos sur leur plateforme.

MME SAVARY remarque que l'un n'empêche pas l'autre.

M. FEGHALI répète qu'il faut que la ressourcerie se rapproche de la Municipalité afin de voir quel est le moyen le plus facile pour ne pas avoir à faire deux mises en ligne mais une seule, avec un pompage de la base d'une plateforme vers l'autre.

MME SAVARY transmettra ce message.

MME COUTEAUX demande si cette plateforme est ouverte aux associations.

D'autre part, combien de commerçants, d'entrepreneurs, etc., ont-ils répondu jusqu'à présent ? La Municipalité va-t-elle aller vers l'ensemble des commerçants et des associations de Chaville pour leur signaler qu'ils peuvent s'inscrire sur cette plateforme ? Il s'agit de faire en sorte qu'il y ait un grand nombre de participants.

M. FEGHALI déclare que la plateforme n'est surtout pas un club privé. Elle est ouverte à tous ceux qui peuvent vendre en ligne, même s'ils ne vendent pas : les entreprises, les commerçants, les artisans, les créateurs, les autoentrepreneurs, les associations, les artistes, etc., tous ceux qui ont besoin d'une vitrine, d'être visibles – en dehors des partis politiques – et qui pourraient potentiellement vendre, même s'ils n'ont pas un produit. En effet, pour certaines activités, il est difficile de mettre des catalogues en ligne. Avec de l'imagination, il est possible de proposer des produits qui ne vont pas être achetés réellement, comme une activité de dactylographie qui peut être proposée à la page ou à la ligne. C'est une manière d'être visible. Quand les clients potentiels voient un produit, ils voient en effet qui est en train de le vendre. C'est donc une manière de mettre en valeur ces services.

M. FEGHALI encourage d'ailleurs les associations sociales, solidaires, à réfléchir assez rapidement à leur participation à cette plateforme. L'idée est en effet de créer une animation numérique, comme cela peut exister physiquement. Des opérations devraient bientôt être organisées sur cette plateforme, comme le « marché d'automne », puis le « marché de Noël », etc. Cette plateforme pourrait donc aussi être ouverte aux associations afin qu'elles y fassent des appels.

MME COUTEAUX fait observer que le terme « produit » crée un peu de confusion.

M. FEGHALI ajoute qu'il s'agit de produits et de services.

MME COUTEAUX cite l'exemple d'un électricien qui doit venir chez son client pour y faire un devis ; c'est aussi d'une autre nature qu'un produit.

M. FEGHALI reprend cet exemple : un électricien peut être présent sur la plateforme et mettre sa vitrine en place. C'est un outil supplémentaire, un vecteur de publicité et de visibilité. Pour le reste, c'est comme dans les commerces : il y a des boutiques qui fonctionnent et d'autres non. Si cet électricien a envie de mettre deux disjoncteurs à vendre, il peut le faire ; c'est à lui et à son imagination de s'exprimer. La plateforme lui est même ouverte s'il ne met rien en vente.

Pour l'instant, un mailing a été envoyé à l'ensemble de la base de la Municipalité, mais certaines adresses peuvent être fausses. **M. Feghali** invite chacun des membres du Conseil d'administration à

parler de cette plateforme autour de lui. Il y a un lien pour déclarer son intention d'être présent sur le site. La société prestataire prend alors contact pour évaluer plus précisément le besoin et le fonctionnement, puis pour procéder à l'intégration et à la mise en ligne. C'est donc vraiment très simple.

M. LE PRÉSIDENT apprécie le fait que la ressourcerie s'étende. Ce n'est pas exclusif d'autres activités mais en l'occurrence, il trouve cela plutôt sympathique et utile.

Il espère qu'une inauguration, même modeste, de cette nouvelle dimension de la ressourcerie sera organisée.

À l'unanimité, le Conseil d'administration (vote n° 3 – délibération n° DEL03_2021_0012) :

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n° 2 à la convention tripartite, annexé à la présente délibération, à passer avec le CCAS et l'association Espaces, pour inclure le lot 1622 destiné à l'exploitation de la ressourcerie créée dans le centre commercial des Créneaux.
- **AUTORISE** Madame la Vice-Présidente à signer ladite convention.

4/ POINT D'INFORMATION

M. LE PRÉSIDENT présente l'objet du point d'information.

- Nouvel organigramme du CCAS

MME SAYOUS relève qu'il n'y a pas eu de changement, à part pour deux personnes :

- **MME CHESNEAU** et **BEAUDOIN** sont toujours présentes pour l'accompagnement social ;
- **MME CELOT** s'occupe désormais de l'accueil et de l'administratif, puisque deux postes ont été fusionnés en un seul ;
- **MME SAUVETTE**, qui travaillait antérieurement à la Maison France Services, a pris ses fonctions à temps plein depuis le lundi précédent, sur le Pôle Handicap. Auparavant, **MME IDOINE** s'occupait plutôt du handicap dans le périscolaire. Ce champ est désormais plus largement ouvert.

M. LE PRÉSIDENT souligne qu'il est intéressant que **MME SAUVETTE** ait préalablement travaillé à la Maison France Services, petite agence très utile. Elle y a été remplacée par quelqu'un qui est très bien également. Elle est très spécialisée dans le domaine du handicap.

MME SAYOUS confirme que c'était sa formation initiale : **MME SAUVETTE** a travaillé auprès de publics handicapés depuis très longtemps, notamment des enfants.

M. LE PRÉSIDENT remarque qu'en définitive, c'est assez lié, entre la Maison France Services et le CCAS.

MME SAYOUS explique que **MME SAUVETTE** ouvre des dossiers et qu'elle mène des actions auprès de publics qu'elle suivait déjà dans le cadre de la Maison France Services. Elle va désormais développer d'autres choses, qui n'étaient pas faites à Chaville, avec d'autres partenaires. Elle va notamment reprendre le Conseil local de la santé mentale, entre autres, pour essayer de mettre des actions en place.

MME IDOINE a changé de poste dans l'organigramme de la ville. Elle est donc détachée du CCAS.

MME TILLY ajoute que c'est un acte fort par rapport à la problématique du handicap, qui est constante et évolutive, avec de plus en plus de demandes dans le secteur de la petite enfance, de l'enfance et de l'accompagnement des adultes. Le fait d'avoir une personne vraiment attirée au handicap, c'est une réponse apportée, y compris en soutien aux aidants qui font face à des complexités immenses. Le fait d'avoir une écoute du lundi au vendredi avec **MME SAUVETTE**, c'est donc quelque chose d'extrêmement important. Elle va également accompagner les professionnels, parce qu'il y a tout un réseau autour du handicap, dont le CMP. Elle va faire le lien entre tous ces acteurs de façon constante et régulière.

MME TILLY est très heureuse de ce changement. C'était un point un peu faible pour le CCAS, sur lequel il fallait travailler. Le fait que MME SAUVETTE ait accepté ce poste à temps plein, c'est une bonne chose pour Chaville. Des retours seront faits au Conseil d'administration par rapport aux dossiers de handicap.

D'ailleurs, si les associations rencontrent des familles confrontées à ces problématiques, elles peuvent les inciter à venir au CCAS, notamment dans le cadre de la prévention du handicap. Le travail de MME SAUVETTE sera en effet un travail de prévention, d'information, d'accompagnement et d'évaluation.

MME SAYOUS précise qu'il s'agit aussi d'accessibilité. Par exemple, il est question de former les personnels d'accueil de l'Hôtel de Ville à la langue des signes. Il s'agit de réfléchir à des actions permettant de lever les obstacles pouvant empêcher les personnes concernées de faire des démarches en mairie ou au CCAS. Beaucoup de choses sont à faire dans ce domaine.

M. BARBIER regrette de ne pas avoir apporté ses notes du Comité technique paritaire. Il lui semblait qu'un demi-ETP disparaissait du CCAS, in fine. Ce point lui est confirmé.
Deuxièmement, MME SAUVETTE travaille-t-elle à 100 % pour le CCAS ?

MME SAYOUS répète que depuis le lundi précédent, son temps de travail n'est plus partagé.

M. LE PRÉSIDENT rappelle que MME IDOINE travaillait à mi-temps pour le CCAS et à mi-temps pour le Service de la jeunesse et des sports. Au départ, c'est en effet une éducatrice de sport, qui s'occupe en particulier du handicap dans le domaine du sport et du scolaire. MME SAUVETTE va évidemment continuer à travailler avec MME IDOINE pour les problèmes scolaires.

M. LEBEL s'interroge sur l'analyse des besoins sociaux. Légalement, c'est la première année après les élections que cette analyse doit être présentée. Elle relève désormais de GPSO mais, sur le site du Territoire, il n'y a absolument rien à ce sujet, notamment par rapport à ce qui se passe à Chaville.

M. LE PRÉSIDENT relève que c'est une très bonne question. Ce sujet sera abordé le lendemain au Bureau de GPSO. Pour sa part, il n'est pas très satisfait du résultat intermédiaire qui a été donné, parce qu'il repose sur des statistiques qui, pour certaines, datent de 2011 à 2016. Il est également réservé parce qu'il trouve qu'il donne très peu de renseignements opérationnels. Il y a une sorte de tronc commun à l'échelle de GPSO, qui n'est pas totalement inintéressant. Cependant, quand il est décliné à l'échelle de chaque ville, il n'est franchement pas terrible.

M. LE PRÉSIDENT demandera donc, au Bureau de GPSO, si les villes ne devraient pas continuer à faire leur analyse des besoins sociaux telle qu'elles la faisaient préalablement, parce qu'elle était beaucoup plus précise que ce qui est donné désormais. Normalement, c'est à la charge de GPSO ; il risque donc d'y avoir une « discussion de marchands de tapis » pour savoir qui va prendre cela en charge et comment.

Ce qui semble bizarre à **M. LEBEL**, c'est que l'aide sociale relève plutôt, d'une manière générale, du Département. Au niveau local, le CCAS produisait cette fameuse analyse mais à présent, c'est une autre collectivité qui est censée la reprendre sur son territoire, comportant plusieurs communes...

M. LE PRÉSIDENT rapporte que GPSO fait appel à un prestataire pour agréger ce qu'il a en sa possession, dont quelques éléments donnés par le CCAS, qui ne sont d'ailleurs pas très nombreux ni très complets. Il se fonde surtout sur les chiffres de l'INSEE, de la CAF et de Pôle Emploi, mais ces données datent. Même le chiffre de la population de Chaville est faux : il est de 20 300 alors qu'il y a actuellement 20 700 habitants, et qu'il y en aura peut-être plus au 31 décembre. Le nombre d'enfants scolarisés est constaté en hausse dans tout le territoire de GPSO, alors que les Maires savent qu'il est partout en baisse, dans tout le territoire des Hauts-de-Seine. Certes, ces données peuvent être rectifiées, mais à quoi sert une analyse des besoins sociaux fondamentalement fautive ?

MME COUTEAUX rappelle que, quand l'annonce avait été faite, durant le mandat précédent, que l'analyse des besoins sociaux allait passer à GPSO, les membres du Conseil d'administration avaient émis toutes les craintes qui se confirment exactement dans la situation que M. le Président vient de décrire. Ils avaient demandé qu'en étape intermédiaire entre les projets de GPSO et la réalisation de

l'ABS territoriale, ils continuent à avoir les chiffres de Chaville. Dans ce cadre, il serait mieux de refaire une ABS telle qu'elle existait avant.

M. LE PRÉSIDENT est entièrement d'accord, mais c'est l'application de la loi. C'est cela, le problème...

MME TILLY n'est pas non plus satisfaite par les chiffres de GPSO. Cependant, ils ne sont pas attendus pour examiner la réalité. Le Département a par exemple un « open data » accessible 24 heures sur 24, avec des chiffres réactualisés en permanence pour tous les dispositifs concernés. C'est le plus important, puisqu'il n'y a pas de dispositif social au niveau de GPSO. Tous les indicateurs sont reçus chaque mois. Cela a notamment été très important pendant les confinements, afin de suivre la situation des populations au plus près du terrain : la population fragile, la population féminine, etc. Tous ces éléments seront apportés lors d'un prochain Conseil d'administration.

MME CHESNEAU ajoute que le CCAS fournira également ses propres chiffres d'accompagnement et d'instruction de dossiers, quand l'année 2021 sera terminée. Il s'agit en effet d'avoir des chiffres plus représentatifs que ceux de 2020, qui risquent d'être un peu faussés. L'ABS est un état des lieux beaucoup plus générique. Ce que les associations demandent plutôt, ce sont les chiffres qui concernent Chaville et le CCAS. C'est pour cela que les deux sont faits.

M. LE PRÉSIDENT relève que le problème, c'est qu'à partir du moment où la loi a indiqué que c'était l'intercommunalité qui devait faire l'analyse des besoins sociaux, la Ville était simplement censée donner des renseignements et ne plus s'en occuper. Elle va donc devoir les collecter, les établir, faire une synthèse, etc. Il est probable, et même certain, qu'il existe un logiciel, pas forcément très cher, permettant de faire cela de façon indépendante. Une solution devrait donc être trouvée.

M. TARDIEU le regrette, mais il n'existe pas d'open source sur des éléments aussi sectoriels.

M. LEBEL trouve bizarre que cette mission ne semble pas obligatoire par rapport à GPSO. Il n'y a en effet aucune information sur le site du Territoire, par rapport à cette mission sociale. Il y a beaucoup de choses sur les déchets, sur la vie économique, etc., mais absolument rien sur le social...

M. LE PRÉSIDENT reconnaît qu'il y a des « trous dans la raquette ». GPSO assume très bien ses activités dans de nombreux domaines, par exemple dans celui de la voirie, qui n'est pas négligeable. Il en va de même pour les espaces verts ; Chaville conserve ses trois fleurs sans aucun problème, avec des jardiniers talentueux. **M. LE PRÉSIDENT** les a d'ailleurs récemment remerciés en allant aux vignes, où ils préparaient les vendanges. Cela va aussi très bien du côté de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'environnement, etc. GPSO a des services très compétents.

En revanche, dans le domaine de la Politique de la Ville, il y a un « trou » incontestable. Certes, GPSO prend en charge l'ensemble des 17 caméras de sécurité existant à Chaville, qui sont toutes en état de marche. C'est utile mais, au-delà de cela, son activité est inexistante. **M. LE PRÉSIDENT** voudrait qu'elle soit un peu plus forte.

Il y a également l'aspect social, avec une analyse des besoins sociaux manquante. C'est très bien qu'il y ait une action sociale à l'échelle de l'ensemble du Territoire, puisque la population n'est pas totalement enracinée ; elle bouge. Cependant, il y a là un petit « trou dans la raquette ».

5/ POINT D'INFORMATION DIVERS

M. LE PRÉSIDENT présente les points d'information suivants :

- Centre de vaccination de Chaville
- Retour sur le bus « Santé femme »
- Braderie solidaire

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

(article L.123-4 à L123-9 et R.123-1 à R.123-65 du Code de l'action sociale et des familles)

1°) Attributions de prestations

La commission permanente du Fonds d'Aide Chavillois du Centre Communal d'Action Sociale, qui s'est réunie le 29 juin et le 14 septembre 2021, a examiné 24 dossiers :

- 20 secours exceptionnels ont été attribués pour un montant de **9 536,58 euros** ;
- 3 demandes ont été ajournées ;
- 1 demande a été refusée.

2°) Décisions du Président

1/ Décision n° DP03_2021_0011 du 4 août 2021

Avenant n° 08 au contrat d'hébergement social provisoire d'un logement communal sis 1, rue du Gros Chêne à Chaville passé avec un particulier

Un avenant n° 08 au contrat d'hébergement social provisoire d'un logement communal mis à disposition du CCAS sis, 1, rue du Gros Chêne à Chaville (appartement n° 405) consentie au bénéfice d'un particulier. Cette occupation est conclue pour une durée de 3 mois, à compter du 1^{er} septembre 2021 pour se terminer le 30 novembre 2021.

Indemnité mensuelle d'occupation : **358,08 €**

2/ Décision n° DP03_2021_0012 du 4 août 2021

Avenant n° 12 au contrat d'hébergement social provisoire d'un logement communal sis 1, rue du Gros Chêne à Chaville passé avec un particulier

Un avenant n° 12 au contrat d'hébergement social provisoire d'un logement communal mis à disposition du CCAS sis, 1, rue du Gros Chêne à Chaville (appartement n° 703) consentie au bénéfice d'un particulier. Cette occupation est conclue pour une durée de 3 mois, à compter du 1^{er} septembre 2021 pour se terminer le 30 novembre 2021.

Indemnité mensuelle d'occupation : **354,49 €**

3/ Décision n° DP03_2021_0013 du 29 septembre 2021

Avenant n° 10 au contrat d'hébergement social provisoire d'un logement communal sis 1, rue du Gros Chêne à Chaville passé avec un particulier

Un avenant n° 10 au contrat d'hébergement social provisoire d'un logement communal mis à disposition du CCAS sis, 1, rue du Gros Chêne à Chaville (appartement n° 603) consentie au bénéfice d'un particulier. Cette occupation est conclue pour une durée de 3 mois, à compter du 1^{er} octobre 2021 pour se terminer le 31 décembre 2021.

Indemnité mensuelle d'occupation : **373,18 €**

M. BARBIER s'interroge sur les trois logements temporaires mis à disposition par la Ville. Les occupants actuels y sont depuis combien de temps, en moyenne ?

MME CHESNEAU précise qu'il y a en fait cinq logements au niveau du CCAS. En moyenne, ce sont des durées entre un et deux ans.

MME COUTEAUX a été interpellée par des personnes qui lui ont dit qu'elles avaient entendu dire qu'il n'y aurait plus de « Proxibus » à partir de la fin du mois d'octobre. Cette fin est-elle effectivement programmée, ou est-ce le temps de trouver un remplaçant à la conductrice qui part à la retraite ? Y aura-t-il un maintien du « Proxibus » ?

MME TILLY déclare qu'il y a un maintien de la mobilité, mais elle va évoluer. Elle ne se fera plus sous la forme du « Proxibus ». Au-delà du départ à la retraite de la conductrice, les chiffres de fréquentation n'ont fait que baisser depuis plusieurs années, de façon extrêmement importante. Il y a plusieurs raisons à cela :

- Des horaires très « administratifs » qui répondaient de moins en moins à la demande. Ainsi, à partir de 16 h 00, il n'était plus forcément possible d'aller d'un point à un autre ;
- Seuls des secteurs chavillois étaient desservis, avec des dessertes très exceptionnelles vers l'hôpital de Sèvres par exemple. Or, les attentes des nouveaux retraités sont plus importantes que celles qui étaient proposées précédemment.

Une convention a donc été passée avec un prestataire pour rendre un autre service de transport à la demande, qui propose une application. Il est spécialisé dans la mobilité pour les personnes âgées et les aidants, problématique à laquelle il était aussi important de répondre. C'est quelque chose qui est fréquemment oublié, mais l'aidant a besoin, par exemple, d'aller à l'hôpital pour voir la personne qu'il aide.

Ce prestataire s'appelle WIZME. C'est une start-up qui s'est lancée sur ce créneau et qui fonctionne déjà à Châtenay-Malabry, avec une formule beaucoup plus moderne. Il n'est plus nécessaire d'appeler la mairie, puisque c'est l'application qui permet de réserver et d'avoir une confirmation par SMS, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Il est possible d'aller partout en Île-de-France, au cinéma, au restaurant ou encore aux Galeries Lafayette !

C'est donc une nouvelle offre de mobilité, qui ne va pas concerner que les gens à partir de 70 ans mais à partir de 60 ans, ainsi que les aidants.

M. LE PRÉSIDENT souligne que c'est tout à fait différent ; c'est un service en plus. Les chiffres de fréquentation du « Proxibus » sont si bas qu'il est assez surpris que des gens s'inquiètent ainsi de sa suppression. Si jamais il s'avérait qu'il fallait reprendre l'activité du « Proxibus », elle serait simplement reprise. Ce n'est toutefois pas à l'ordre du jour pour le moment. Pour les quelques personnes que cela concerne, d'autres moyens peuvent être trouvés. **M. LE PRÉSIDENT** préfère d'ailleurs travailler sur ces autres moyens que de garder le « Proxibus » tel qu'il était.

MME TILLY remarque que WIZME est précisément l'un de ces autres moyens. Un bilan en sera évidemment fait.

Elle signale également que les chauffeurs sont formés pour transporter et accompagner des personnes âgées. Ce n'est pas un taxi ni un VTC. Ce sont des gens qui auront un lien avec la Ville, avec des retours qui seront faits fréquemment. C'est d'ailleurs une femme chavilloise qui va être la chauffeuse attitrée pour Chaville, afin de garder ce lien personnalisé avec les usagers.

Des études ont été faites avant de lancer ce projet, afin de savoir pourquoi les personnes âgées de plus de 70 ans n'utilisaient pas le « Proxibus », alors que son prix défiait toute concurrence. Ce qui en est ressorti, c'est qu'en fait, il était trop marqué. Une personne âgée n'a pas forcément envie d'être visible et de monter dans un « Proxibus » où tout le monde la voit. La dizaine de personnes qui l'utilisait, n'y voyait pas d'inconvénient parce qu'elles en avaient l'habitude, mais il n'y avait pas de nouveaux usagers qui voulaient monter dans le « Proxibus ». Ce point a donc été travaillé et c'est finalement une voiture tout à fait normale, classique, comme les autres, qui a été choisie. Ce n'est pas parce qu'une personne est âgée qu'elle a besoin d'un véhicule marqué. C'est ce qui a amené progressivement à se diriger vers cette offre.

M. TRUELLE témoigne qu'il a également été interpellé par des Chavillois sur le « Proxibus ». Cela touche peut-être une petite population mais sa crainte, c'était l'augmentation des tarifs. Certaines personnes vont en effet faire des soins réguliers chez un ergothérapeute, par exemple.

M. LE PRÉSIDENT reconnaît que puisque le service n'est pas le même, le tarif ne sera pas non plus le même, par définition. A priori, il s'agira d'un tarif forfaitaire. Il sera donc plus intéressant d'utiliser ce service pour des longs trajets que pour des petits trajets. Il reste donc à résoudre le problème de ces petits trajets.

MME COUTEAUX remarque en plaisantant que les usagers ne vont pas faire un détour par les Galeries Lafayette s'ils ont besoin d'aller à l'hôpital de Sèvres !

MME TILLY explique que pour les petits trajets jusqu'à l'hôpital, un travail va être mené avec les aidants pour du copartage. L'application permet en effet de diviser les coûts s'il y a deux ou trois personnes dans la voiture. C'est une nouvelle approche, qui ne remplace pas exactement le « Proxibus ». Cela fonctionne à Châtenay-Malabry ; un bilan sera fait pour voir si cela fonctionne aussi à Chaville. Si au bout de 6 mois ou 1 an, il s'avérait que c'était une catastrophe, une autre solution serait envisagée.

Cette démarche s'appuie aussi sur des enquêtes et des constats. La chauffeuse du « Proxibus » a aussi beaucoup discuté avec les utilisateurs actuels. Des utilisateurs potentiels ont également été rencontrés afin de savoir pourquoi ils n'utilisaient pas le « Proxibus ». Les questions de mobilité évoluent énormément, aussi et surtout pour les personnes âgées.

Certaines personnes âgées ne sont pas sorties de chez elles depuis 1,5 an. Elles sont restées totalement confinées. C'est inquiétant, parce qu'elles ne reviennent pas forcément dans les clubs ou les associations. Il y a une vraie fracture. Même si elles ne font pas de bruit et qu'on ne les voit pas, cela ne signifie pas qu'elles n'ont pas un vrai problème d'isolement. Il faut donc absolument trouver les moyens de leur proposer un service beaucoup plus attractif et innovant.

Pour toutes ces raisons, le vieillissement est un vrai sujet, sur lequel **MME TILLY** reconnaît que la Ville n'est pas forcément très bonne. Elle se bat pour cela tous les jours. C'est aussi pour cela que le Département crée une Agence interdépartementale de l'autonomie. Il s'agit d'être force de proposition, avec des offres de services dignes de ce nom, pour ne pas laisser les gens ou les aidants seuls pour trouver des solutions. Les personnes âgées souhaitent toutes rester à domicile ; l'objectif de la mobilité est donc un point essentiel de l'accompagnement du parcours du vieillissement.

À propos de « fracture », **M. BARBIER** a entendu parler d'application. Il s'inquiète de savoir s'il y aura également un numéro de téléphone où les gens pourront appeler.

MME TILLY affirme que ce sera évidemment le cas. Il y aura un numéro unique avec une personne formée pour répondre. Une aide sera également apportée à celles et ceux qui ont des petits revenus, pour une prise en charge par la Ville ; un travail est mené sur cette question.

M. BARBIER demande si le véhicule est à proximité ou s'il y a une centrale WIZME.

MME TILLY explique que c'est une personne chavilloise qui a son véhicule à Chaville.

M. BARBIER en déduit que, si elle utilise son véhicule personnel, c'est qu'il s'agit de VTC.

MME TILLY le confirme.

M. LE PRÉSIDENT fait observer que c'est une forme de covoiturage.

M. LABEL témoigne qu'il travaillait au Ministère des Transports, où il s'occupait entre autres des transports à la demande. Ce qui est évoqué, est peut-être un peu inquiétant : quelle est la responsabilité de la plateforme WIZME ? S'il a bien compris, ce n'est pas cette plateforme qui dispose de salariés ni de véhicules. Elle fait appel à des conducteurs, avec des véhicules qui leur appartiennent peut-être, pour venir chercher des personnes de proximité. Or, il y a une réglementation très stricte au niveau du transport public des personnes. Ce qui est évoqué, relève du transport à la demande.

MME TILLY certifie que c'est un système totalement légal. WIZME existe depuis 20 ans. Au départ, c'était un service d'aide à domicile, qui a été de plus en plus confronté à la problématique de la mobilité. Il y a donc répondu en respectant toutes les normes et la réglementation, laquelle a beaucoup changé depuis 10 ou 15 ans.

MME TILLY répète qu'il ne s'agit pas d'un remplacement du « Proxibus » mais d'une nouvelle proposition beaucoup plus large, qui ne va pas toucher que les personnes de plus de 80 ans, mais de plus de 60 ans, ainsi que les aidants, ce qui est assez nouveau. Un bilan très attentivement sera fait.

M. LEBEL avoue que tant qu'il n'y a pas de convention, il parle un peu « dans le vide »...

MME TILLY indique qu'il est encore trop tôt pour pouvoir donner tous les détails de ce projet.

M. LEBEL remarque que si cela existe déjà par ailleurs, c'est que cela doit effectivement respecter toute la législation en vigueur.

MME TILLY ajoute que c'est financé par la CNAV et par la Région.

M. FEGHALI demande s'il est possible d'emmener plusieurs personnes lors d'un trajet, en les déposant à des endroits différents.

MME TILLY souligne que c'est justement un avantage de ce dispositif. Ce qui lui a plu justement par rapport à WIZME, c'est de proposer ce genre d'entraide entre des personnes qui ne se connaissent pas, qui vont au même endroit et qui ont parfois les mêmes problématiques. La mobilité entre les aidants est extrêmement importante. C'est un sujet auquel la Ville ne s'était encore jamais intéressée. Cela permet vraiment une sociabilisation et une entraide.

Une nouvelle fois, **MME TILLY** répète que cela ne remplace pas le « Proxibus ». C'est une nouvelle proposition. Si les Chavillois y adhèrent, cela veut dire qu'elle répond à une demande. S'ils n'y adhèrent pas, cela veut dire que c'est trop tôt ou que cela ne correspond pas à leurs attentes. Cette démarche reste révisable.

MME COUTEAUX revient sur le timing. À partir de la fin du mois d'octobre, le « Proxibus » va être arrêté. Ce nouveau service sera-t-il immédiatement efficient ?

MME TILLY déclare que ce sera le cas. Il y a déjà le chauffeur, la voiture et l'application. Elle va vérifier si un conventionnement a déjà été passé.

M. LIVIEN fait observer que la communication est importante. Si cela se met en place dans un mois, par exemple, il faut que les personnes soient au courant.

MME TILLY affirme que tout est prévu, avec de la communication et des flyers. Cela va se faire de façon progressive. Durant les premiers mois, pour donner envie aux gens de découvrir ce service, ce sera particulièrement attractif. La mise en place va se faire un peu à tâtons en novembre et en décembre. En janvier, cela devrait être rentré dans les esprits. Il ne faut surtout pas laisser les gens sans rien.

MME SAVARY s'interroge sur ce service prévu 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 ; comment cela est-il possible avec une seule conductrice ?

MME TILLY explique que WIZME, ce n'est pas qu'une personne mais un pool. C'est une société qui, pour l'instant, sillonne le sud des Hauts-de-Seine. Entre les chauffeurs de Châtenay, d'Antony, etc., un relais sera fait de façon à pouvoir répondre à la demande systématiquement.

MME JACQUET demande si des choses sont prévues pour les personnes handicapées.

MME TILLY rappelle que c'était la grande question à laquelle le « Proxibus » avait tenté de répondre. Le véhicule avait d'ailleurs été changé pour un autre beaucoup plus grand et plus adapté, avec trois possibilités pour personnes handicapées. Toutefois, une seule demande a été formulée durant les 6 dernières années. Ce service n'a jamais percé, au grand dam de la chauffeuse puisque tout était prévu pour. De plus, ce « Proxibus » était un gros véhicule très compliqué à conduire dans les petites rues de Chaville.

Il est à noter que la Région va reprendre le service proposé par le PAM 92. Il va répondre beaucoup plus à la demande des personnes handicapées et va être beaucoup moins fermé que ce qu'il était, avec des financements beaucoup plus importants et des restes à charge moins importants pour celles et ceux qui l'utilisent. Auparavant, c'était réservé uniquement aux personnes qui partaient de chez elles pour aller travailler. Ce sera désormais beaucoup plus ouvert. **MME TILLY** espère avoir des informations très rapidement afin de pouvoir faire de la communication auprès des personnes handicapées, afin qu'elles aient aussi accès à un moyen de mobilité digne de ce nom.

MME COUTEAUX souhaite savoir si la chauffeuse qui habite Chaville, est disponible à des horaires réguliers tous les jours. Par rapport à un service proposé 24 heures sur 24, il est évident que ce n'est pas elle qui va rouler à tout moment pendant toute la semaine. Cette personne aura-t-elle des horaires précis pendant la semaine, ou les gens tomberont-ils sur des conducteurs ou des conductrices différents selon les moments ?

MME TILLY ne peut pas encore donner ces réponses précises. À partir du mois de novembre, la chauffeuse va aussi découvrir ce service. Nul ne peut encore savoir s'il va fonctionner à Chaville. Ce sera vraiment à la demande. Les réponses aux questions de **MME COUTEAUX** ne pourront donc pas être apportées avant janvier.

M. LABEL considère que l'important est de connaître le statut du conducteur, pour que ce ne soit pas un « saucissonnage » avec la plateforme WIZME qui fait appel à des indépendants, alors qu'il peut s'agir de gens qui travaillent par ailleurs et qui n'ont que certains créneaux horaires disponibles. D'autre part, il faudrait savoir à qui appartient le véhicule, parce qu'il y a aussi des problèmes de sécurités qui peuvent se poser.

MME TILLY indique que la législation l'autorise.

Elle ajoute que même si elle donne cette information, elle n'était pas prévue à l'ordre du jour de ce Conseil d'administration. Elle n'a pas encore toutes les informations, puisque le Pôle Senior est encore en train d'y travailler. Une information publique sera communiquée dans le *Chaville Magazine*. La progression de ce service et de cette application sera suivie pour voir si cela répond aux besoins ou non.

MME COUTEAUX entend bien ces explications mais, si cette question est remontée, c'est parce que des Chavillois se sont sentis très inquiets. Même s'ils ne sont que 10, ils doivent être pris en compte. La date annoncée pour le « Proxibus » est fin octobre, c'est-à-dire dans 15 jours. Les personnes qui utilisent le « Proxibus » ou qui en ont besoin, se demandent donc ce qui va se passer après.

MME TILLY déclare que ces 10 personnes environ sont connues du Pôle Senior et qu'elles discutent avec la chauffeuse actuelle. Elles lui sont d'ailleurs attachées et, rien que pour cela, c'est déjà pour elles une perte importante, au-delà de la fin du « Proxibus ». Le Pôle Senior sera très attentif à ces 10 personnes, pour voir si elles vont ou non utiliser le nouveau service. C'est encore une inconnue. Elles sont informées mais après, elles seront libres de faire ou non appel à WIZME.

M. LABEL tient à faire une dernière remarque au sujet des transports. Actuellement, les transports scolaires à Chaville sont pris en charge par GPSO, avec des autocars du Territoire qui viennent chercher les enfants pour les sorties scolaires. Cela l'a surpris.

M. LE PRÉSIDENT explique que de façon générale, les transports scolaires ne sont pas pris en charge par GPSO à Chaville.

M. LABEL assure qu'il a vu un autocar de GPSO venir chercher des enfants, ce qu'il a d'ailleurs trouvé très bien.

M. LE PRÉSIDENT rappelle que pour certains transports, les attributions ont été faites au moment où la Communauté d'Agglomération a été créée, qui ont perduré à la création du Territoire. Certaines communes avaient un service de transport scolaire, mais ce n'était pas le cas de Chaville, puisque c'est le « Chaville Bus » qui était utilisé. Le problème essentiel du transport scolaire à Chaville, c'est en effet le transport de l'Ursine au collège et à Saint-Thomas.

M. LABEL parle de transports pour des sorties, pas pour des circuits scolaires.

M. LE PRÉSIDENT souligne que ce n'est pas pareil. Cependant, pour les sorties scolaires, Chaville n'utilise pas du tout les transports de GPSO.

M. LABEL redit qu'il a vu des autocars sérigraphiés GPSO, avec un conducteur de GPSO.

M. LE PRÉSIDENT reconnaît que cela peut arriver, mais ce n'est pas systématique. C'est plutôt épisodique.

M. LABEL trouve très bien que GPSO soit organisateur de transport. Toutefois, pourquoi ne pas avoir fait appel à lui dans le cadre dont il est question ?

MME TILLY signale que l'accompagnement à la mobilité des personnes âgées, ce n'est pas la même chose que le transport d'enfants. C'est un accompagnement particulier, en allant chercher la personne à son domicile et en l'amenant à sa destination. GPSO n'est pas formé à cela.

M. LE PRÉSIDENT remarque que GPSO est l'autorité organisatrice, avec une délégation à Île-de-France Mobilités pour l'organisation du service de transport sur son territoire. « Chaville bus » dépend de GPSO. C'est pareil pour la ligne 469 qui relie Ville-d'Avray à Chaville en passant par Sèvres, etc. Dans le Territoire, cela ne va pas plus loin.

MME TILLY apporte une autre information : la veille, le bus « Santé femme » est venu à Chaville. Beaucoup de Chavilloises se sont déplacées, beaucoup plus que la première fois au mois de janvier 2021. Les choses commencent à être comprises.

M. LE PRÉSIDENT fait observer que les gens sortent moins. Ils recommencent un peu à sortir, mais c'est très lent.

MME TILLY précise que 35 femmes sont montées dans ce bus pour avoir un suivi et un accompagnement social et sanitaire, avec une psychologue, un médecin, un avocat et un officier de prévention.

Des associations chavilloises, s'occupant de bien-être, avaient également proposé de venir sur la place où était ce bus. Des tentes ont été mises à leur disposition. Étaient présents, des réflexologues, des kinésithérapeutes, etc. Cela a été très apprécié.

C'est le Conseil départemental qui finance ce bus « Santé femme ». L'Institut des hauts de Seine a trouvé que cette expérience faite à Chaville, qui n'avait jamais été fait dans d'autres villes depuis 3 ans que ce bus existe, était extrêmement intéressante. Une autre opération devrait être organisée en mai ou en juin 2022.

MME BEAUDOUIN ajoute que par rapport au passage du bus en janvier 2021, ce sont environ 15 femmes de plus qui y sont montées. Cependant, il faut noter que c'était alors la sortie d'un confinement et qu'il ne faisait vraiment pas beau du tout. Cette fois, c'était par chance un jour de beau temps.

Les associations chavilloises ont apprécié de travailler autour de cette thématique. Cela leur a aussi permis de rencontrer un public différent que celui qu'elles rencontrent en leur sein.

Un autre passage pourrait être organisé au printemps ou en été, en mai ou en juin 2022, en maintenant cette proposition d'action avec les associations de bien-être.

MME COUTEAUX indique qu'il y avait une association importante, qui propose des cours de gym adaptée aux femmes qui ont eu des cancers du sein, de la yogathérapie et d'autres pratiques de ce type. C'est très important et il faut le faire savoir.

MME BEAUDOUIN annonce que ce point va être abordé au Pôle Senior, lors des réunions de coordination gérontologique trimestrielles, qui réunissent différents acteurs d'accès aux soins et les services sociaux des centres hospitaliers des quatre villes. L'information va leur être communiquée, puisque cela concerne aussi leurs publics.

MME SAVARY témoigne que des femmes l'ont interpellée sur le sujet des horaires. Elle ne sait pas s'il serait envisageable de les adapter un peu, parce que ce n'est pas accessible aux femmes qui travaillent. Étant donné que très peu de personnes se sont présentées le matin, s'il était possible de décaler les horaires entre le midi et la soirée, ce serait sans doute très apprécié.

MME BEAUDOUIN va transmettre cette demande. Cette problématique avait aussi été relevée au mois de janvier. À ce moment-là, deux passages avaient été proposés deux fois dans la même semaine mais depuis, ce bus est dépassé par son succès, d'autant plus qu'il n'y en a qu'un seul pour les deux départements. Le week-end serait certainement beaucoup plus adapté pour les femmes qui travaillent, mais les personnels de l'Institut des Hauts de Seine ont aussi des horaires de travail...

M. LE PRÉSIDENT relève que c'est une question récurrente, que celle des horaires...

MME SAVARY remarque qu'un passage le week-end permettrait sans doute à d'autres gens de venir mais en même temps, ce serait peut-être plus compliqué pour certaines femmes de venir sans leur mari...

MME TILLY confirme que le projet est vraiment que la femme puisse venir seule, sans forcément le dire à son mari et en restant discrète. Normalement, les horaires du bus sont entre 10 h 00 et 16 h 00. La prochaine fois, les associations resteront plus longtemps. Certaines femmes qui sont venues, sont dans des situations de vie très compliquées. Elles ont osé venir, elles ont pu bénéficier de massages, de réflexologie, etc. Elles ont infiniment remercié les organisateurs.

Les représentants des associations présentes ont également trouvé ce moment riche, avec ce temps donné gratuitement pour ces femmes qu'on ne voit jamais et qui ne prennent jamais du temporel.

Si un autre passage a lieu en mai ou en juin, les horaires du bus ne pourront peut-être pas changer. En tout cas, il ne viendra pas le week-end. Quoiqu'il en soit, les associations resteront présentes après 16 h 00, jusqu'à 18 h 00 par exemple.

M. LE PRÉSIDENT propose de faire un point sur la vaccination des personnes âgées. Un certain nombre d'entre elles n'est pas forcément vacciné, parce qu'elles n'ont pas été accompagnées. Cela fait partie des questions auxquelles il faudrait répondre.

M. TRUELLE rappelle que le centre de vaccination de Chaville va fermer le 29 octobre, en raison d'une très forte décroissance de la fréquentation. Depuis la réouverture au début du mois d'août, le nombre d'injections par semaine est en effet passé de 2 400 à 200.

1 033 vaccinations ont été faites en troisième injection. Il peut s'agir de personnes âgées ou de gens ayant des risques pathologiques. Globalement, en France, la proposition d'une troisième dose ne fonctionne pas très bien, ce qui est assez dommage. En effet, une personne vaccinée peut très bien attraper la COVID-19 et, chez les personnes âgées, les défenses immunitaires descendent beaucoup plus vite. Il faut certes attendre au moins 6 mois après la deuxième injection, mais les vaccinations ont commencé assez tôt pour les personnes plus âgées.

Concernant les personnes de plus de 75 ans, entre 100 et 120 n'ont pas pu être touchées à Chaville.

M. LE PRÉSIDENT indique que le taux de vaccination dans les trois villes est très important.

M. TRUELLE précise qu'il frôle les 90 % pour presque toutes les tranches d'âge, sauf pour celle de 20 à 39 ans. Même pour les jeunes, la moyenne de Chaville est environ 10 points supérieure à la nationale. Pour les 120 personnes qui n'ont pas eu du tout de primo injection, c'est difficile de les atteindre. Elles ne sont pas forcément identifiées au niveau du Pôle Senior. L'action est menée par la Sécurité sociale, qui fait des relances auprès de ces personnes. Le Pôle Senior ne peut malheureusement pas avoir accès à la liste des gens qui ne sont pas vaccinés. Ce point pourra peut-être être à nouveau évoqué avec l'ARS, lors de réunions avec le Préfet.

M. LE PRÉSIDENT souligne que le 29 octobre, ce ne sera pas une fermeture mais une suspension du centre de vaccination, en accord avec le Préfet. C'est le même problème sur l'ensemble du territoire, pas seulement en Île-de-France mais dans la France entière. Les grands centres continueront de fonctionner modestement, mais les petits centres comme celui de Chaville vont fermer. Toutefois, s'il y avait une recrudescence de l'épidémie, ce qui n'est pas à exclure, une réouverture pourrait évidemment être envisagée.

Quelque chose a changé par rapport à la situation d'avril 2021, quand le centre a été ouvert : désormais, les médecins mais aussi les pharmaciens sont habilités à vacciner les gens. La situation est donc différente de ce qui s'était passé auparavant.

M. TRUELLE a effectivement eu l'écho de gens qui sont allés chez leur pharmacien plutôt que dans un centre de vaccination, parce que c'est en bas de chez eux et que le pharmacien leur a rappelé qu'en plus, ils auraient bientôt le vaccin de la grippe.

MME COUTEAUX intervient sur le sujet du vaccin de la grippe. Les pharmaciens ont des doses, mais ils ont pour consigne de ne pas les mettre en circuit avant d'essayer d'écouler les doses contre la COVID-19. Beaucoup de gens sont allés pour faire leur vaccin contre la grippe mais on leur a dit que ce n'était pas encore possible pour l'instant.

M. TRUELLE signale que cela a été avancé d'une semaine.

Par rapport aux vaccinations chez les médecins et les pharmaciens, **MME COUTEAUX** s'interroge par rapport aux frigos nécessaires pour le vaccin Pfizer.

M. TRUELLE explique qu'il y a des super congélateurs pour le stockage de longue durée des flacons. En revanche, à partir du moment où un flacon en est sorti pour être conservé dans un réfrigérateur à 5°, il peut encore être gardé pendant 30 jours. Au début, la durée recommandée n'était que de 5 jours. C'est donc moins problématique pour les médecins et les pharmaciens de gérer la logistique même si, une fois qu'un flacon est ouvert, il faut quand même l'écouler dans la journée.

M. LIVIEN souhaite donner deux petites informations qui peuvent être importantes :

- Comme tous les ans, la « Banque alimentaire » organise une grande collecte qui, à Chaville, revient au « Relais chavillois ». Elle aura lieu du vendredi 26 au dimanche 28 novembre, dans six magasins : MONOPRIX, CASINO, les deux FRANPRIX, DIAGONAL et RAPID'MARKET. Personnellement, M. LIVIEN aimerait que la récolte approche les 9 t, voire 10 t ;
- L'accueil solidaire des femmes à la paroisse, au niveau de la « Fraternité », redémarrera au début du mois de décembre. À ce jour, les trois femmes ne sont pas connues. C'est toujours chapeauté par « Hiver solidaire » et la paroisse. En tant que Président de la « Conférence Saint-Vincent-de-Paul », M. LIVIEN s'associe à cette démarche, tout comme le « Secours catholique ».

M. LIVIEN ajoute qu'il a demandé une subvention exceptionnelle parce que, durant l'année 2020, il a fallu faire face aux besoins d'une population très importante, et par conséquent, acheter beaucoup plus de denrées. En 2020, il y avait eu beaucoup de dons mais en 2021, ils ne viennent malheureusement pas en masse. De plus, le « Relais chavillois » a ouvert en juillet et en août. Il va donc y avoir d'énormes surcoûts, qu'il ne sera pas facile d'assurer.

MME LE GARS rappelle que les autres années, c'est son association qui a assumé cette ouverture.

M. LE PRÉSIDENT remarque que pour cette opération, il n'y a pas eu de demande de subvention. La demande portait surtout sur les repas partagés, pour un renouvellement de l'opération qui avait été faite en 2020.

M. FEHALI propose à M. LIVIEN de voir avec la plateforme numérique qui va être mise en place, soit la possibilité de monter une boutique en ligne pour faire une collecte, soit la possibilité d'utiliser la fonction de l'arrondissement à l'euro supérieur pour tous les achats de la plateforme, en le proposant aux commerçants qui le souhaitent.

MME TILLY signale que la Braderie solidaire aura lieu le 20 novembre, peut-être dans la salle Louvois, avec le « Secours populaire », le « Secours catholique », la « Croix-Rouge » et la ressourcerie, ainsi que d'autres partenaires, qu'elle remercie.
Pour le Noël solidaire, la date n'est pas encore fixée.

M. LIVIEN annonce que cette date a été fixée au 19 décembre, avec une réunion préparatoire le 12 novembre. Cette action a été formidable en 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, M. LE PRÉSIDENT clôt la séance à dix-neuf heures et cinquante-deux minutes.



Jean-Jacques GUILLET
Président du CCAS

Récépissé de dépôt en Préfecture des délibérations le :

Publication par affichage du compte rendu de la séance le :